10 engagements pour que chaque Français puisse se faire soigner près de chez lui

Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, a présenté aujourd'hui à Dijon, dans le cadre du 15ème Congrès annuel du Collège national des généralistes enseignants (CNGE), un plan pour inciter les médecins libéraux, en particulier les plus jeunes, à exercer dans les territoires manquant de professionnels. Ce « *Pacte Territoire Santé 2* » propose des mesures inédites adaptées aux besoins des médecins, mais aussi l'amplification des actions qui ont fait le succès du premier volet, présenté en décembre 2012. Avec un objectif simple : que chaque Français puisse se faire soigner facilement près de chez lui partout sur le territoire.

1. **Le « *Pacte Territoire Santé 2* » propose des mesures innovantes pour s'adapter aux besoins des médecins et des territoires :**

- **Une augmentation du nombre de médecins** (hausse de 6.4%, de manière ciblée, du numerus clausus dans 10 régions manquant de médecins) ;

- **Une augmentation du nombre de médecins libéraux enseignants** (doublement du nombre de médecins généralistes « chefs de clinique » d'ici 2017) et **une revalorisation de la rémunération versée aux maîtres de stage** ;

- **L'ouverture, dès aujourd'hui, d'un portail d'accompagnement des professionnels de santé (www.paps.sante.fr),** pour les aider de leur installation à leur exercice quotidien, avec une déclinaison dans chaque région ;

- **Un investissement de plus de 40 millions d'euros pour développer la télémédecine en ville** , en particulier pour les patients chroniques et les soins urgents ;
- **Un accompagnement financier spécifique des cabinets médicaux pour accueillir des patients sans rendez-vous, pour éviter le recours aux services d'urgence lorsque ce n'est pas nécessaire.**

1. **En outre, le plan présenté ce jour par la ministre prévoit d'amplifier les actions qui ont fait le succès du « *Pacte Territoire Santé 1* », notamment :**

- **le développement des stages en cabinets de ville** : jusqu'alors réservés aux étudiants en médecine générale, les stages en ville seront ouverts aux étudiants d'autres spécialités comme l'ophtalmologie ou la pédiatrie ;

- **le renforcement des aides à l'installation des jeunes médecins dans les territoires fragiles** (objectif de 1 000 généralistes ou autres spécialités installés d'ici 2017, grâce à des garanties de revenus ouvertes aux généralistes depuis 2012, mais désormais aux spécialistes également) ;
- **le soutien financier apporté au travail en équipe** (1000 maisons de santé en fonctionnement d'ici 2017) **et la création ou rénovation de maisons ou centres de santé dans les quartiers prioritaires de la ville** , grâce à un partenariat avec la caisse des dépôts et de consignations ;

- **l'augmentation du nombre de médecins correspondants du SAMU** (700 d'ici 2017) pour garantir l'accès aux soins urgents en moins de 30 minutes partout sur le territoire.

Marisol TOURAINE a déclaré : « *Depuis 2012, nous agissons pour donner envie aux médecins, en particulier les jeunes, d'aller exercer dans les régions qui en ont le plus besoin. C'était la raison d'être du Pacte Territoire Santé 1, qui porte aujourd'hui ses fruits. La recette du succès : des actions simples, concrètes, qui font la différence auprès des professionnels. Le* « Pacte Territoire Santé 2 » *amplifie ces actions et propose de nouvelles initiatives pour soutenir les médecins, au service des patients* . »